



GRILLE TARIFAIRE – ANNEE SCOLAIRE 24-25

Vos aides financières

Comme nous sommes une **entreprise SAP déclarée**, nous pouvons vous faire bénéficier de différents avantages financiers :

- **50% de réduction/crédit d'impôt** (immédiate pour les familles dont l'enfant le plus jeune a plus de 6 ans)
- Si vous avez un enfant **moins de 6 ans** : Vous pouvez bénéficier du **CMG PAJE**, versée par la CAF (minimum **335 € / mois**). [Toutes les informations sur les conditions ici.](#)



Prestations régulières

Pour les prestations régulières, A comme Anders applique une **grille tarifaire dégressive** selon le nombre d'heures par semaine, alignée sur les tarifs de garde d'enfant **non bilingue** en IDF (environ 28 à 29 € TTC).

Heures / semaine	Tarif / heure (TTC)	Frais annexes :
2 - 4	35,60 €	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier : 114 € TTC (également déductibles à 50% des impôts) • Frais d'encaissement chèque CESU : 5,60 € TTC • Supplément temps de trajet > 30 min : 5,20 € TTC / 15 min de dépassement • Supplément 3e enfant : +1,50 € TTC / heure • Les heures des dimanches et des jours fériés ainsi que les heures de nuit (entre 22h et 7h du matin) sont majorées de 20%. Une majoration de 100% est appliquée au prix initial, pour les interventions le 1er mai et le 25 décembre
5 - 8	32,80 €	Conditions : (1) Engagement contractuel du nombre d'heures mensuel; Suspension possible du contrat pendant les vacances scolaires (2) Minimum de facturation : 2 heures / intervention (3) Demandes supplémentaires possibles (4) La garde partagée n'est pas proposée pour cette formule
9 - 17	29,00 €	
18 ou plus	26,20 €	

Forfait mensuel flexible

29,00 € TTC / heure

Frais annexes :

- Frais de dossier : 114 € TTC (également déductibles à 50% des impôts)
- Frais d'encaissement chèque CESU : 5,60 € TTC
- Supplément temps de trajet > 30 min : 5,20 € TTC / 15 min de dépassement
- Supplément 3e enfant : +1,50 € TTC / heure
- Les heures des dimanches et des jours fériés ainsi que les heures de nuit (entre 22h et 7h du matin) sont majorées de 20%. Une majoration de 100% est appliquée au prix initial, pour les interventions le 1er mai et le 25 décembre

Conditions :

- (1) Engagement contractuel d'un forfait d'heures mensuel; à utiliser de façon flexible; s'applique également aux mois dans lesquels tombe une partie des vacances scolaires (sauf juillet et août)
- (2) Sous réserve de la disponibilité d'un.e intervenant.e
- (3) Sans garantie que ce soit le/la même intervenant.e
- (4) Minimum de facturation : 2 heures / intervention
- (5) La garde partagée n'est pas proposée pour cette formule
- (6) Pour les familles souhaitant cumuler une prestation régulière avec des heures flexibles, l'ensemble des heures sont comptabilisées dans le cadre d'une prestation régulière

Offre économique pour les vacances

29,00 € TTC / heure

ou

15,80 € TTC / heure

et par famille **en mode partagé***

*Montant du CMG : La CAF couvre jusqu'à 85% du montant des prestations, de telle manière que le reste à charge de la famille soit de 15% du montant total. Le crédit d'impôts de 50% s'applique sur le montant restant à la charge de la famille.

Les tarifs couvrent toutes les charges :

La rémunération, les congés payés, les charges sociales, les frais de transport, la formation, l'assurance de votre nounou, la mutuelle, les frais de médecine de travail, le matériel (livres, jeux, matériel de bricolage) ainsi que les frais de suivi